COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\\\\\/

SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 à 18h00 – Espace Agnès Sorel à LOCHES



Communauté de Communes Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté 37600 Loches Tél. : 02 47 9119 20 accueil@lochessudtouraine.com

Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE 12, Avenue de la Liberté **37600 LOCHES**

Tél: 02 47 91 19 20 - Fax: 02 47 91 60 28

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 à 18H Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON **ABILLY**

Jean-Jacques MEUNIER **AZAY-SUR-INDRE** Philippe MEREAU - Sophie METADIER **BEAULIEU-LES-LOCHES** Michel ALONSO **BEAUMONT-VILLAGE** Jean-Claude GALLAND **BETZ-LE-CHATEAU** Alain GUERIN **BOSSAY-SUR-CLAISE**

Bernard MEREAU BOSSÉE Charlie GILLET **BOURNAN** Marc de BECDELIEVRE **BOUSSAY** Pascale MOREL BRIDORÉ Jean-François ROBIN **CHAMBON**

Frédéric VAILLANT CHAMBOURG-SUR-INDRE Françoise CHAPERON CHANCEAUX-PRES-LOCHES

Serge GERVAIS **CHARNIZAY** Marie-Thérèse BRUNEAU **CHAUMUSSAY**

Pascal DUGUÉ CHÉDIGNY

Etienne ARNOULD CHEMILLÉ-SUR-INDROIS Jean-Paul GAULTIER **CIRAN**

Jacqueline HUCHET **CORMERY** Maryline COLLIN-LOUAULT - Monique GONZALEZ **DESCARTES** Michel LAVERGNE - Bruno MEREAU

DESCARTES Jean-Louis CHAMPIGNY DOLUS LE SEC Gilles CHAPOTON DRACHÉ

Jean-Luc BUSIN **ESVES-LE-MOUTIER** Gérard HENAULT FERRIERE-LARCON Gilbert SABARD FERRIERE-SUR-BEAULIEU

Olivier FLAMAN **GENILLÉ**

Alain MOREVE LA CELLE-GUENAND Yannick PEROT LA CELLE-SAINT-AVANT

Martine TARTARIN LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN

Christophe LE ROUX LE GRAND PRESSIGNY

Christophe ADJADJ LE LIEGE Eric DENIAU LE LOUROUX Jean-François CRON LE PETIT-PRESSIGNY

M-Laure DURAND - Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER LIGUEIL Marc ANGENAULT - Fernando GAETE IBARRA - Valérie GERVES LOCHES Chantal JAMIN - Anne PINSON - Louis TOULET LOCHES

Nisl JENSCH LOCHÉ-SUR-INDROIS

Anaïs AVRIL (à partir de la délib n°6) **LOUANS**

Gérard DUBOIS MARCÉ-SUR-ESVES Frédéric GAULTIER MONTRÉSOR Marie RONDWASSER **MOUZAY**

Dominique COINTRE **NEUILLY-LE-BRIGNON** Nathalie DECHENE **NOUANS-LES-FONTAINES**

Jacky CHARBONNIER **ORBIGNY** Dominique FRELON **PAULMY** Bernard GAULTIER - Annie PUSSIOT-CRAVATTE PERRUSSON

Jean-Paul CHARRIER PREUILLY-SUR-CLAISE Loïc BABARY - Christine BEFFARA REIGNAC-SUR-INDRE Francis BAISSON SAINT-FLOVIER Patrick PASQUIER SAINT-HIPPOLYTE

Joël PINGUET SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN Pascal REAU SAINT-SENOCH

Régine REZEAU SEPMES

Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLESTAUXIGNY-SAINT-BAULDNicole THIBAULTTOURNON-SAINT-PIERREGérard MARQUENETVERNEUIL-SUR-INDRE

Vincent MEUNIER VILLEDOMAIN

Maryse GARNIER VILLELOIN COULANGÉ

Carole GUEROIS VOU

Sylvie VELLUET YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs:

François LION à Dominique FRELON BARROU

Nathalie BARRANGER à Frédéric VAILLANT CHAMBOURG-SUR-INDRE

Chantal GUERLINGER à Monique GONZALEZ **DESCARTES** Joël MOREAU à Michel LAVERGNE **DESCARTES** Catherine MERLET à Olivier FLAMAN **GENILLÉ** Franck GEORGET à Louis TOULET **LOCHES** Frédérique LACAZE à Valérie GERVES **LOCHES** Didier RAAS à Marc ANGENAULT **LOCHES** Marie-Eve MILLON à Bernard MEREAU **MANTHELAN** Bernard PIPEREAU à Eric DENIAU **MANTHELAN** Caroline KRIER à Joël PINGUET **SENNEVIERES**

Jacky PERIVIER à Sylvie VELLUET YZEURES-SUR-CREUSE

Excusés – Absents:

François LION – Sandrine NONET BARROU

Madeleine LAROCHE BEAULIEU-LES-LOCHES

Dominique MAURICE CHAMBON

Nathalie BARRANGER

Jean-Louis DUMORTIER

CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES

Patrick MERCIER CIVRAY-SUR-ESVES

Pascal DEBAUD

Alain ROCHER

CUSSAY

Chantal GUERLINGER - Joël MOREAU

Régis GIRARD

CORMERY

CUSSAY

DESCARTES

DOLUS LE SEC

Catherine MERLET
Franck HIDALGO
Franck GEORGET - Frédérique LACAZE
Didier RAAS – Marie-France BAUDOIN
Anaïs AVRIL (de la délib n°1 à la délib n°5)

CENILLÉ
LA GUERCHE
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOUANS

Marie-Eve MILLON - Bernard PIPEREAU MANTHELAN

Eric MOREAU NOUANS-LES-FONTAINES
Cécile DERUYVER-AVERLAND SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Caroline KRIER – Dominique LEBOULEUX SENNEVIERES
Michel DUGRAIN VARENNES

Jacky PERIVIER YZEURES-SUR-CREUSE

Henri ALFANDARI Député Vincent LOUAULT Sénateur

Frédéric PRUNIER Conseil de Développement

Assistaient en outre à la réunion :

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
LOCHES SUD TOURAINE
Solange DE MATTOS
LOCHES SUD TOURAINE
Angélique GOUBARD, DGA
LOCHES SUD TOURAINE
Ingrid JAMIN, DGA
LOCHES SUD TOURAINE
Séverine PIVOT, DGA
LOCHES SUD TOURAINE
Claire SAINT-LAURENT, DGA
LOCHES SUD TOURAINE

Joëlle RAFFNER, Directrice CIAS

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

1- Commission « Développement économique » - Election (remplacement d'un membre)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- ÉLIT à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Développement économique » :

Commission Développement économique			
Membre Commune			
MARCO Maxime	Cormery		

2- Finances: Budget principal 2024 – Décision modificative n°2

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- ACCEPTE d'ajuster les crédits ouverts avec le suréquilibre en section de fonctionnement du budget principal.
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement DM n°2 - 2024			
Libellé	Montant en €		
Virement à section d'investissement	450 000,00		
Total des dépenses réelles	0,00		
Total des dépenses d'ordre d	450 000,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		450 000,00	

Recettes d'investissement DM n° 2 - 2024			
Libellé	Chapitre	Montant en €	
Virement de la section de fonctionnement	450 000,00		
Total des recettes réel	0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		450 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		450 000,00	

Dépenses d'investissement DM n° 2 - 2024			
Libellé	Montant en €		
Immobilisations corporelles	21	450 000,00	
Total des recettes réelle	450 000,00		
Total des recettes d'ora	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		450 000,00	

- **DIT** que le suréquilibre en section de fonctionnement du budget principal passera de 2 018 091,42 € à 1 568 091,42 €.

3- Finances : Budget principal 2024 – Décision modificative n°3

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 041 (Section d'investissement Opérations d'ordre au sein de la section Opérations patrimoniales).
- VOTE la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS PATRIMONIALES

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
21321	041	5 800,00 €	
2313	041	1 300,00 €	
2031	041		7 000,00 €
2033	041		100,00 €
	TOTAL	7 100,00 €	7 100,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

4- Finances : Budget annexe Développement économique et touristique 2024 - Décision modificative n°2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 45 (Opérations pour compte de tiers) en dépenses d'investissement (458101 Opérations sous mandat) et en recettes d'investissement (458201 Opérations sous mandat).
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT: OPERATIONS SOUS MANDAT

IMPUTATION	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
458101-01	458101	13 750,00 €	
458201-01	458102		13 750,00 €
	TOTAL	13 750,00 €	13 750,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

5- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 041 (Section d'investissement Opérations d'ordre au sein de la section Opérations patrimoniales).
- **VOTE** la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS PATRIMONIALES

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
21318	041	35 000,00 €	
2031	041		33 500,00 €
2033	041		1 500,00 €
	TOTAL	35 000,00 €	35 000,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

6- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n°2

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- ACCEPTE les mouvements budgétaires suivants :

Compte 6068 – chapitre 011 : - 14 425,00 € Compte 6541 – chapitre 65 : + 14 425,00 €.

- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Chapitre	Imputation	Montant
Achats non stockés autres matières et fournitures	011	6068-7212	- 14 425,00 €
Créances admises en non-valeur	65	6541-7212	14 425,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement			0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0 €

7- Cotisation Foncière des Entreprises : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindécies A du Code général des impôts dans une zone France Ruralités Revitalisation

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.
- 8- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties: Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466G du Code général des impôts

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code

général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

- CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

9- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Genillé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- PREND ACTE

- 1. De l'historique du site et de la démarche de reconversion de cet espace, complétée par des espaces agricoles et naturels pour en assurer la rentabilité, conformément à la prescription P4 du SCOT de la Communauté de communes Loches Sud Touraine ;
- 2. Des caractéristiques du projet, répondant aux conditions du décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 et de l'arrêté concomitant.

- SOLLICITE

- 1. La remise en l'état de l'ensemble des sols, y compris le démantèlement des pistes empierrées en grave compactée (0,02 ha de pistes) ;
- 2. La saisie du projet sur la plateforme numérique dédiée afin d'exempter ce projet de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestier.
- ÉMET un avis favorable quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Genillé.

10- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Draché

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- PREND ACTE

- 1. De l'historique du site et de la démarche de reconversion de cet espace sans usage agricole, conformément à la prescription P4 du SCOT de la Communauté de communes Loches Sud Touraine ;
- 2. Des caractéristiques du projet, répondant aux conditions du décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 et de l'arrêté concomitant.

- SOLLICITE

- 1. La remise en l'état de l'ensemble des sols, y compris le démantèlement des pistes empierrées en grave compactée (0,03 ha de pistes) ;
- 2. La saisie du projet sur la plateforme numérique dédiée afin d'exempter ce projet de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestier.
- ÉMET un avis favorable quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Draché.

11- Déchets ménagers : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) — Modification des zonages à compter du 1er janvier 2025

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de zonages pour les propriétés.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

12- Déchets ménagers : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour l'année 2025

A la majorité, le conseil communautaire :

- DÉCIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025 :
 - Les entreprises ayant un prestataire de collecte et de traitement de déchets inscrites dans la liste 1.
 - Les cafés, brasseries, hôtels, restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtissiers, métiers et commerces d'alimentation, campings, objets de la liste 2, qui seront assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM);
 - Les établissements de mission publique et parapublique, objets de la liste 3, qui seront également assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM).
- DIT que ces dispositions seront applicables à compter du 1er janvier 2025.
- CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

13- Déchets ménagers : Marchés de traitement et de valorisation des déchets non dangereux issus des 8 déchèteries du territoire de la CCLST – 6 lots – Autorisation de signer les marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés publics pour le traitement et la valorisation des déchets non dangereux issus des huit déchèteries du territoire de la CCLST, pour les prix unitaires portés aux Bordereaux des Prix Unitaires, et pour les montants aux Détails Quantitatifs Estimatifs suivants :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant estimé du marché en € HT / an	Montant estimé du marché en € TTC / an
1 – Traitement et valorisation des déchets toutvenants/encombrants	COVED SAS Site de Chanceaux-Près-Loches La Baillaudière 37600 CHANCEAUX-PRES- LOCHES	537 540,00 (solution de base)	570 741,00 (solution de base)
2 – Traitement et valorisation des ferrailles	Etablissement J. MENUT (agence de PAPREC METAL) Zone Industrielle des Yvaudières 3 Rue de la Motte 37700 Saint-Pierre-des-Corps	108 300,00 (En recettes pour la CCLST)	108 300,00 (En recettes pour la CCLST)
3 – Traitement et valorisation des déchets végétaux	SARL SUD TOURAINE COMPOST Les loups 37600 LOCHES	59 274,00	62 534,07
4 – Traitement et valorisation des gravats	SARL COVALI ZA Les Perchées 37320 TRUYES	46 150,00	48 688,25
5 – Tri, mise en balle et stockage des cartons	PAPREC GRAND-OUEST 5-7 rue des Piliers de Chauvinière 44800 Saint Herblain	10 440,00	11 014,20
6 – Traitement et valorisation du bois	SARL SUD TOURAINE COMPOST Les loups 37600 LOCHES	34 255,00	36 139,03

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

14- Eau potable : Marché pour l'exploitation du service d'eau potable – Autorisation de signer le marché

A l'unanimité, le conseil communautaire :

 AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation du service d'eau potable, pour la période 2025-2028, avec la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux - Siège social 21 rue de la Boétie – 75008 Paris, pour un prix forfaitaire de 651 642,16 € HT, soit 781 970,60 € TTC pour l'exploitation du service (part fixe), pour un prix unitaire de 0,87 € HT le mètre cube d'eau supplémentaire en cas de dépassement du volume produit (part variable) et, s'agissant de la construction des nouveaux branchements et des interventions diverses de travaux, pour les prix unitaires figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la régie « Eau potable » de la Communauté de communes.

15- Assainissement : Marché pour l'exploitation du service d'assainissement collectif – Autorisation de signer le marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, pour la période 2025-2028, avec la société SAUR Siège social 11 chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux, pour un prix forfaitaire de 363 439,00 € HT, soit 436 126,80 € TTC, pour l'exploitation du service, et, s'agissant de la construction des nouveaux branchements et du service d'astreinte, pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la régie « Assainissement des eaux usées » de la Communauté de communes.

16- Fonds de concours « Réemploi de la Friche Aérazur » - Commune de Beaulieu-lès-Loches

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'une liaison douce par la Communauté de communes, sur le site de la friche Aérazur à Beaulieu-lès Loches.
- **SOLLICITE** la participation de la commune de Beaulieu-lès-Loches à hauteur de 25 000 €, au titre d'un fonds de concours à la requalification de la friche Aérazur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

17- Tourisme : Dénomination en commune touristique - Demande pour la commune de Montrésor

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- DEMANDE la dénomination en commune touristique pour la Commune de Montrésor
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18- Energie: SEM Hy'Touraine - Modification d'un représentant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation
- CONFIRME Monsieur Gérard HENAULT comme représentant permanent, de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte locale Hy'Touraine et comme mandataire de Loches Sud Touraine pour la représenter au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale.
- **DÉSIGNE** Monsieur Nisl JENSCH en tant que représentant permanent de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte locale

Hy'Touraine qui sera également mandataire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour la représenter au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte locale

19- Energie : SEM Hy'Touraine - Apport en compte courant de la Société d'Economie Mixte locale

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'apport en compte-courant à la SEM Hy'Touraine d'un montant de 58 500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'apports en compte-courant d'associés, qui définit les modalités de mise à disposition et de remboursement de cet apport en compte-courant, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents y afférant.

20- Petite Enfance : Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance de Loches et Tauxigny-Saint-Bauld – Approbation du principe de gestion déléguée

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation des équipements d'accueil collectif de la petite enfance de Loches et Tauxigny-Saint-Bauld.
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation.
- AUTORISE Monsieur le Président à en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du Code de la commande publique et de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.
- AUTORISE Monsieur le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code de la commande publique et les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

21- Petite Enfance: Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance - Rapports annuels 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les rapports annuels des établissements d'accueil du jeune enfant présentés pour l'année 2023 par les concessionnaires.

22- Action sociale : Centre Intercommunal d'Action sociale – Rapport annuel 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE le rapport annuel du CIAS Loches Sud Touraine présenté pour l'année 2023.

23- Equipements sportifs: Parc aquatique NATUREO – Rapport annuel 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport annuel du parc aquatique intercommunal « Naturéo » présenté pour l'année 2023 par le concessionnaire.

Affichage le 18 septembre 2024.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT